



Novembre 2005

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2005

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2005 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget de l'année 2006.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2005

En 2005, le conseil municipal a accompli plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration continue de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille, notamment dans les sphères suivantes :

- L'entretien préventif de nos infrastructures routières ainsi que l'ébauche d'un concept novateur en matière d'assainissement des eaux usées dans le noyau villageois;
- L'embellissement continu de notre village dont le réaménagement du quai;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, terrain de jeux coopératifs d'été, club de tennis, etc.);
- Une prestation de services municipaux plus attentionnés et personnalisés;
- Un solide suivi budgétaire et une gestion financière prudente et cohérente;
- L'amélioration de la notoriété du village et l'accroissement significatif de la valeur du patrimoine individuel et communautaire.

La MRC *Île-d'Orléans* a vécu très harmonieusement sa quatrième année au sein de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ); rappelons que les trois MRC de la rive nord (*Île-d'Orléans, Côte-de-Beaupré et Jacques-Cartier*) sont représentées au Conseil de la CMQ par leurs préfets et qu'elles jouissent d'un pouvoir considérable en matière d'aménagement du territoire. En 2005, le schéma d'aménagement révisé de notre MRC a fait l'objet de consultations à l'échelle de toute l'Île; celui-ci a été approuvé par toutes les instances locales et gouvernementales. Toutes les municipalités de l'Île ont par la suite adopté des règlements de conformité afin d'arrimer les règlements d'urbanisme au nouveau schéma d'aménagement. À l'avenir, le schéma d'aménagement de la MRC *l'Île-d'Orléans* devra être harmonisé avec le schéma d'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec. Soyez assurés que nous veillerons au grain afin de défendre les intérêts de l'Île et les grandes orientations de notre schéma !

En 2004, le gouvernement a créé le Conseil régional des élus (CRÉ), un nouvel organisme de concertation régionale qui remplace le CRCDQ et sur lequel siègent les élus de la région. En 2005, le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte, et moi représentons les élus de l'Île à ce Conseil.

En 2005, la municipalité de Sainte-Pétronille a effectué les travaux d'entretien requis afin de maintenir la bonne qualité du réseau des rues municipalisées et de nos infrastructures immobilières; je pense notamment aux travaux effectués à *l'Espace Quai de Sainte-Pétronille* afin de réaliser notre projet d'aménagement. Vous pouvez toujours compter sur le dévouement et les compétences de M. Marcel Laflamme, conseiller responsable aux infrastructures municipales, pour bien répondre aux besoins de la municipalité.

Dans l'année qui vient, nous poursuivons notre programme d'entretien systématique mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont dans un état fort acceptable. Cependant, en concertation avec les citoyens des rues *Des Sorbiers* et *Des Chênes-Nord*, nous étudierons la possibilité de pavage de ces

deux rues. De plus, lorsque nous obtiendrons les autorisations requises, le Conseil finalisera le projet de réfection du mur de la rue *Horatio-Walker*.

Tel que récemment annoncé, notre municipalité recevra un montant de 340 320 \$, sur cinq ans, provenant du programme de partage des revenus fédéraux de la TPS avec les municipalités canadiennes. Ces sommes doivent essentiellement être consacrées à des travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées. Nous aurons bientôt l'occasion d'arrêter nos priorités d'utilisation de ces revenus additionnels.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a poursuivi son travail exemplaire et il a consolidé plusieurs acquis depuis la création du circuit pédestre *À la découverte du bout de l'île* (aménagements floraux, mise en valeur de la richesse patrimoniale, réaménagement de l'espace public que constitue le quai). En 2005, la priorité a été donnée aux travaux de réaménagement du quai, notamment le pavage, le remplacement des bacs à fleurs, la table d'orientation et la construction d'un joli pavillon situé à l'angle ouest du quai. J'en profite pour réitérer mes remerciements à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir au réseau des plus beaux villages du Québec. L'embellissement continu du village est devenu l'une de nos grandes priorités, convaincus que nous sommes que ces actions ajoutent à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. Si vous souhaitez contribuer, par vos idées et vos efforts, aux futurs projets du comité, n'hésitez pas à contacter le responsable. Lors de la dernière assemblée de *l'Association des plus beaux villages du Québec*, j'ai été élu membre du conseil d'administration.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle; la rénovation récente de cet équipement culturel a grandement contribué à accroître son efficacité et à raviver le sentiment de dévouement des bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup de dévouement. Allez y faire un tour, vous

constaterez que cet oasis de paix vous offre une belle richesse littéraire ainsi qu'une grande variété de services. Notre bibliothèque est bien informatisée; les quatre ordinateurs de la municipalité, dont les deux de la bibliothèque, sont maintenant réunis par un réseau sans fil et tous reliés à Internet haute vitesse. Vous pouvez accéder aux services de la bibliothèque *La Ressource* en consultant le site Internet du réseau des bibliothèques du Québec à l'adresse suivante : <http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/portail>

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, secrétaire-trésorier de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. Rappelons que c'est le service 911 qui doit être utilisé en cas d'urgence.

Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans que je préside est composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint. Nous avons implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque. N'hésitez pas à faire appel à ses services en cas de besoin.

Au cours des dernières années, Mireille a participé à un comité formé des conseillers responsables des services d'incendie et des chefs pompiers de l'Île dont l'objectif était d'élaborer un plan de mise en œuvre d'un schéma de risque incendie pour l'ensemble du territoire. Les règles gouvernementales qui imposent des standards beaucoup plus élevés, nous ont amené à effectuer une révision des ententes entre les

municipalités relativement au plan d'entraide mutuelle et de fourniture de services pour la protection contre les incendies. Cette révision impliquera que les coûts de la sécurité incendie feront dorénavant l'objet d'une enveloppe globale répartie entre les municipalités selon la richesse foncière uniformisée. Ce plan a déjà été approuvé par les membres des conseils municipaux. Bien que nous ayons fait valoir, auprès des instances gouvernementales, tous les arguments en faveur du contexte particulier de la fourniture du service incendie à l'Île, ce nouveau schéma de risque incendie aura pour conséquence d'augmenter significativement le coût des services pour les années futures.

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), sous la responsabilité du conseiller Harold Noël, accomplit un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Plus de cent permis ont été émis en 2005, soit un nombre à peu près équivalent à l'année précédente. Le souci marqué des citoyens et des citoyennes pour l'entretien et l'amélioration des propriétés contribue certainement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables. Tel que mentionné précédemment, le CCU a préparé un projet de règlement dont le but était de rendre les règlements municipaux conformes au nouveau schéma d'aménagement en vigueur à la MRC. Ce règlement de conformité a été adopté par le Conseil municipal et le Conseil des maires de la MRC.

En 2005, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale. Comme mentionné précédemment, le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres s'ajoute maintenant à ce sentier.

Le comité de bénévoles mis en place par Mme Nicole Sénécal, conseillère responsable aux loisirs, a fait un très bon travail en 2005. Rappelons que Nicole coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de balle molle et de sports mixtes, un terrain de jeux coopératifs d'été, un module de jeux de plein air pour les enfants, une petite piscine pour les jeunes, deux jeux de pétanque (pour les aînés!), ainsi que diverses activités à caractère social, créatif ou éducatif. Les surfaces des trois tennis ont été entièrement refaites et un club de tennis a été mis sur pied. Le club compte déjà plus de 80 personnes membres. Nicole ayant décidé de se retirer de la vie municipale, je la remercie de sa solide contribution à titre de conseillère responsable du comité des loisirs. Je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère Therry Archambault qui poursuivra l'œuvre de Nicole au comité des loisirs.

Je tiens également à souligner le travail assidu de Mme Lucie Lemieux, conseillère responsable à l'information des résidents et des résidentes. Au cours des six dernières années, Lucie a assumé la responsabilité du journal d'information communautaire *Le Beau Lieu* et elle était membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île* lequel édite maintenant six numéros réguliers et trois numéros spéciaux. Comme vous le savez, Lucie a décidé de ne pas se présenter pour un nouveau mandat. Je tiens à la remercier pour sa contribution à la gestion municipale. Également, je souhaite la bienvenue à Esther Charron, qui a décidé de s'engager en politique municipale et de joindre l'équipe existante. Si vous souhaitez contribuer à la rédaction d'articles, n'hésitez pas à communiquer avec elle.

Enfin, il est important de noter la très grande satisfaction des propriétaires envers les services d'entretien d'hiver et de déneigement. C'est le conseiller Denis Chatigny qui est responsable de ce volet des activités municipales et il fait un travail remarquable. Il est également très actif au chapitre des services aux citoyens et aux citoyennes, particulièrement en ce qui a trait à l'application du règlement sur les nuisances publiques. Enfin, Denis est le conseiller responsable du transport adapté et il siège au comité régional.

Le succès de la gestion municipale réside, à mon avis, dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Ainsi que je le répète à chaque année depuis douze ans, à Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût en comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Enfin, je tiens à souligner le soutien indéfectible et le travail expérimenté et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme directeur général de notre village depuis 29 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est admirablement bien secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Vous pouvez communiquer par courriel avec Gaston ou Patricia à l'adresse suivante : ste-petronille@qc.aira.com. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui, bien appuyé par M. Jean Fiset, employé occasionnel de la municipalité, fait un travail hors pair.

Rémunération des élus

Jacques Grisé	Maire	
	- Rémunération	5 228 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 614 \$
	Membre du Conseil des maires de la MRC et Préfet-adjoint	
	- Rémunération	3 764 \$
	- Allocation de dépenses	2 264 \$
Therry Archambault	Conseillère	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$
Esther Charron	Conseillère	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$
Denis Chatigny	Conseiller	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$
Marcel Laflamme	Conseiller	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$
Mireille Morency	Conseillère	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$
Harold Noël	Conseiller	
	- Rémunération	2 050 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 025 \$

Une excellente situation financière

Pendant l'année 2005, nous avons affecté une partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructure et de voirie que nous avons budgétées l'année précédente. Nous avons respecté tous les engagements budgétaires de l'année dernière qui s'élevaient à 808 000 \$ et nous terminerons l'année 2005 avec un léger surplus et un surplus accumulé de l'ordre de 200 000 \$.

Encore une fois, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine; elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Ainsi, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété de notre village est telle que vos actifs immobiliers continuent de croître à un rythme très soutenu. Je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les dépenses qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons toujours poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances municipales; les membres du Conseil continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire, il y a douze ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructure réguliers et d'offrir des services de grande qualité sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation (lié à la gestion municipale) au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car, depuis plusieurs années, nous ne recevons plus de transferts fiscaux provinciaux. De plus, ayant une marge de manœuvre assez restreinte au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement inutile. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à environ 82 600 000 \$ en 2005. Rappelons que l'augmentation de 22 % en 2001 avait été compensée par une diminution correspondante du taux de taxation. En 2003, dans un souci d'équité, la municipalité avait révisé son rôle d'évaluation afin de tenir compte de l'augmentation, souvent substantielle, des transactions immobilières, dans certaines zones au cours des trois dernières années. Par conséquent, en 2004, la municipalité a diminué son taux de taxation afin de percevoir un montant de revenus à peu près équivalent à celui de l'année précédente.

Au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu de réévaluation foncière et la municipalité a perçu sensiblement le même montant en taxes foncières (voir le tableau comparatif). Cependant, il faut noter que l'évaluation foncière municipale ne reflète pas la véritable valeur de la richesse foncière puisque cette année, selon les calculs de l'évaluateur agréé de notre municipalité, celle-ci est sous-estimée de 35 %. Durant l'année 2006 nous devons apporter les correctifs appropriés afin de procéder aux réévaluations des immeubles; cette opération ne devrait pas affecter le montant moyen de taxes payées par les contribuables car, comme pour l'année 2001, nous diminuerons le taux de taxation dans des proportions similaires. L'augmentation de la richesse foncière uniformisée (RFU) aura cependant des conséquences budgétaires fâcheuses car, rappelons-le, le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la SQ; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC, les contributions que nous devons faire dans le cadre de notre appartenance à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ou la taxe que la Commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que même si les taux de taxation de ces organismes ne changeaient pas, la municipalité devra prévoir des budgets additionnels pour couvrir les augmentations attribuables aux dépenses directement reliées à la RFU. Nous avons tenu compte de ce facteur dans l'établissement de nos prévisions budgétaires pour l'année 2006.

En ce qui a trait au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il demeurera sensiblement le même. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux sans augmenter le taux de taxe foncière au-delà du taux d'inflation, ce qui est conforme à la politique de taxation à laquelle je réfèrais plus haut. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 564 000 \$. Le budget équilibré pour 2006 devrait être de l'ordre de 800 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.

*Comparaison 2000-2005***

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26,4 %
2003	73 500 000 \$	68 cents du 100 \$	500 100 \$	26,5 %
2003	74 000 000 \$	69,5 cents du 100 \$	515 000 \$	26 %
2004	81 600 000 \$	65 cents du 100 \$	530 400 \$	25 %
2005	82 600 000 \$	67 cents du 100 \$	553 210 \$	25,3 %
2006	83 000 000 \$	68 cents du 100 \$	564 400 \$	26 %

* À ce montant, il faut ajouter une somme encore indéterminée par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective. Depuis 2004, ce coût est déterminé en fonction du poids des déchets. Ce montant était de 176 \$ par résidence en 2005.

** Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera donc sensiblement le même que celui de l'année dernière, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Tel que mentionné précédemment, nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 800 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **L'objectif recherché par notre administration est de maintenir les revenus provenant des taxes sensiblement au même niveau que celui de l'année précédente tout en vous offrant d'excellents services municipaux, une grande qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

Jacques Grisé, Ph.D., F.Adm.A.
Maire de Sainte-Pétronille
Le 1^{er} novembre 2005

